PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 257-2011 « PLAN D'URBANISME »
DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE

ATTENDU QUE la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure, Règlement numéro 2016-03, visant à mettre à jour l'ensemble de la cartographie du schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté de Bonaventure est entrée en vigueur conformément à la Loi en date du 17 janvier 2017;

ATTENDU QUE la modification du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure, Règlement numéro 2016-09, visant à intégrer la cartographie gouvernementale des zones de contraintes à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain et le cadre normatif afférent est entrée en vigueur conformément à la Loi en date du 8 février 2017;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Hope peut modifier le contenu de son Plan d'urbanisme afin de l'adapter au contenu du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par _____
appuyé par _____

et il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le projet de Règlement numéro 330-2026 modifiant le Règlement numéro 257-2011 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope soit adopté et décrète ce qui suit:

Article 1

Le plan numéro TI-2008-08.10 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope », faisant partie intégrante du Règlement numéro 257-2011 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope, est abrogé et remplacé par le plan numéro TI-2016-08.10 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope » ce, tel que reproduit à **l'Annexe A** du présent projet de règlement.

Conséquemment, le numéro de plan « TI-2008-08.10 » mentionné à l'intérieur du Règlement numéro 257-2011 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope, est abrogé et remplacé par le numéro de plan «TI-2016-08.10 ».

Article 2

Le plan numéro PU-2008-18 « Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Hope », faisant partie intégrante du Règlement numéro 257-2011 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope, est abrogé et remplacé par le plan numéro PU-2016-18 « Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Hope » ce, tel que reproduit à **l'Annexe B** du présent projet de règlement.

Conséquemment, le numéro de plan « PU-2008-18 » mentionné à l'intérieur du Règlement numéro 257-2011 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope, est abrogé et remplacé par le numéro de plan « PU-2016-18 ».

Article 3

La quatrième partie « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures » du Règlement numéro 257-2011 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope est modifiée par l'abrogation de sa section « Les zones d'érosion » et son Annexe F afin d'ajouter la section suivante (Voir les cartes reproduites à **l'Annexe C** du présent projet de règlement):

Zones d'érosion en bordure de la Baie des Chaleurs

Dans le secteur des falaises et des talus qu'on retrouve le long du littoral de la baie des Chaleurs, les dispositions contenues au « Cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent » tel que produit par le Gouvernement du Québec, via son ministère de la Sécurité publique, doivent être appliquées par la municipalité de Hope (voir le contenu des « Carte 22A03-050-0105 (Paspébiac) » et « Carte 22A03-050-0206 (Hope Town) *à l'Annexe F « Zones d'érosion en bordure de la Baie des Chaleurs ».*

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du Conseil de la municipalité de Hope tenue le 3 mars 2026, à la salle du Conseil de la municipalité de Hope.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Nancy Castilloux
DG greffière-trésorière

Hazen Whittom
Maire

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2011
« PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE

Annexe A

Voir le plan
TI-2016-08.10 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope »

Reproduit à la page suivante

MRC de Bonaventure

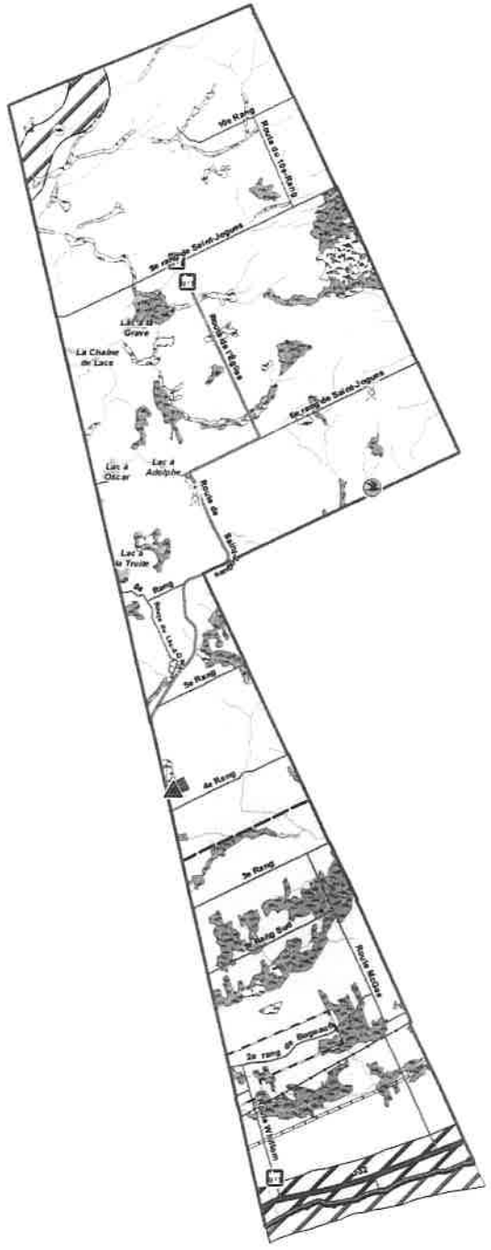

Échelle = 1 : 85 000

Légende

Territoires et sites d'intérêts

- Rivière à saumon
- Aréna
- Club de golf
- Établissement de camping
- Bâtiment d'une base de plein air
- Centre récréatif de loisir, de sport ou de culture
- Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable
- Site archéologique
- Havre de pêche
- Marina
- Plage
- Site et/ou bâtiment d'intérêt patrimonial classé
- Limite du Parc régional Petite-Cascapédia
- Réserve aquatique de la rivière Bonaventure
- Territoire d'intérêt naturel
- Corridor d'intérêt panoramique des routes 132 et 299
- Milieu humide "BDTQ"
- Milieu humide boisé "MDDELCC"
- Milieu humide non boisé "MDDELCC"
- Flore à statut particulier
- Habitat faunique à statut particulier
- Limite du bassin versant de la rivière Bonaventure
- Habitat floristique
- Territoire d'intérêt patrimonial
- Écosystème forestier exceptionnel
- Réserve aquatique marine

Contraintes naturelles et anthropiques

- Barrage hydro-électrique opérationnel
- Source d'alimentation en eau potable
- Réservoir
- Résidus de sciage
- Dépôt de matériaux secs
- Dépôt de sels de voiries
- Zone industrielle
- Dépôt des neiges usées
- Site de production de béton
- Site des dépôts en tranchée
- Lieu d'enfouissement technique
- Poste de transbordement de fosse septique
- Site d'entreposage de produits divers
- Anciens dépotoirs municipaux
- Captage d'eau souterraine
- Site de carcasse automobile
- Entreposage de la compagnie Smurfit-Stone
- Site de production d'asphalte
- Secteur d'érosion en bordure de la Baie des Chaleurs
- Site d'enfouissement non opérationnel
- Banc d'emprunt
- Étang d'épuration
- Rejet eaux usées

Infrastructures

- Ligne de transport d'énergie (69 kV)
- Ligne de transport d'énergie (230 kV)
- Voie ferrée
- Poste de distribution d'énergie électrique
- Infrastructure portuaire (quai)
- Station de télécommunication
- Infrastructure ferroviaire (gare)
- Infrastructure aéroportuaire (aéroport)

Réseau routier

- Local
- Accès ressources
- Collectrice de transit (MTQ)
- Collectrice municipale
- Régionale
- Nationale
- Rivière, ruisseau et cours d'eau
- Limite du périmètre d'urbanisation
- Île
- Barachois
- Lac et rivière

TERRITOIRES D'INTÉRÊT, CONTRAINTES ET INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE

TI - 2016 - 08.10

Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale.
Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.
Source des données utilisées
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN - 2012) © Gouvernement du Québec
© Canards Illimités Canada (2009)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP - 2008) © Gouvernement du Québec
Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) © Gouvernement du Québec
Centre de Données sur le Patrimoine du Québec (2014)
SDTQ (2001 - 2012), Adresses Québec (2010), ACRGED (2008-2014)
MRC de Bonaventure, service de géomatique, mars 2016

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2011
« PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE

Annexe B

Voir le plan

PU-2016-18 « Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Hope »

Reproduit à la page suivante

MRC de Bonaventure

Légende

- Bureau municipal
- Aréna
- Bibliothèque municipale
- Aire de pique-nique
- Église
- Usine de transformation alimentaire
- Usine d'équipements
- Usine d'emballage
- Usine d'assemblage
- Usine d'extraction
- Usine de fabrication de produits métalliques
- Usine de fabrication de machinerie
- Usine de fabrication de matériel de transport
- Usine de fabrication de produits électriques
- Usine de fabrication de produits minéraux non métalliques
- Usine de fabrication de produits en papier
- Usine de fabrication de produits du bois
- Usine de fabrication de meubles et d'articles connexes
- Usine de fabrication de produits chimiques
- Usine de fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- Usine de fabrication de produits en cuir et de produits connexes
- Usine de fabrication de textiles
- Usine de fabrication de produits textiles
- Usine de fabrication de vêtements
- Usine de première transformation de métaux
- Usine de fabrication de produits métalliques
- Usine de fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- Usine de fabrication de matériel, d'appareils électriques et de composants
- Usine de fabrication de machines
- Usine de fabrication de matériel de transport
- Usine de fabrication de meubles
- Autres activités manufacturières

PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE

Échelle = 1 : 10 000

PU - 2016 - 18

Les données de l'évaluation proviennent de la matrice graphique de la MRC de Bonaventure. Elles ont été mises à jour en octobre 2016.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2011
« PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE

Annexe C

Voir les plans

Carte 22A03-050-0105 (Paspébiac) et Carte 22A03-050-0206 (Hope Town)

Reproduit à la page suivante



2ZA03-050-0105

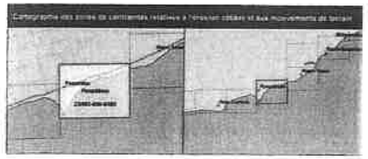

22A63-050-0206

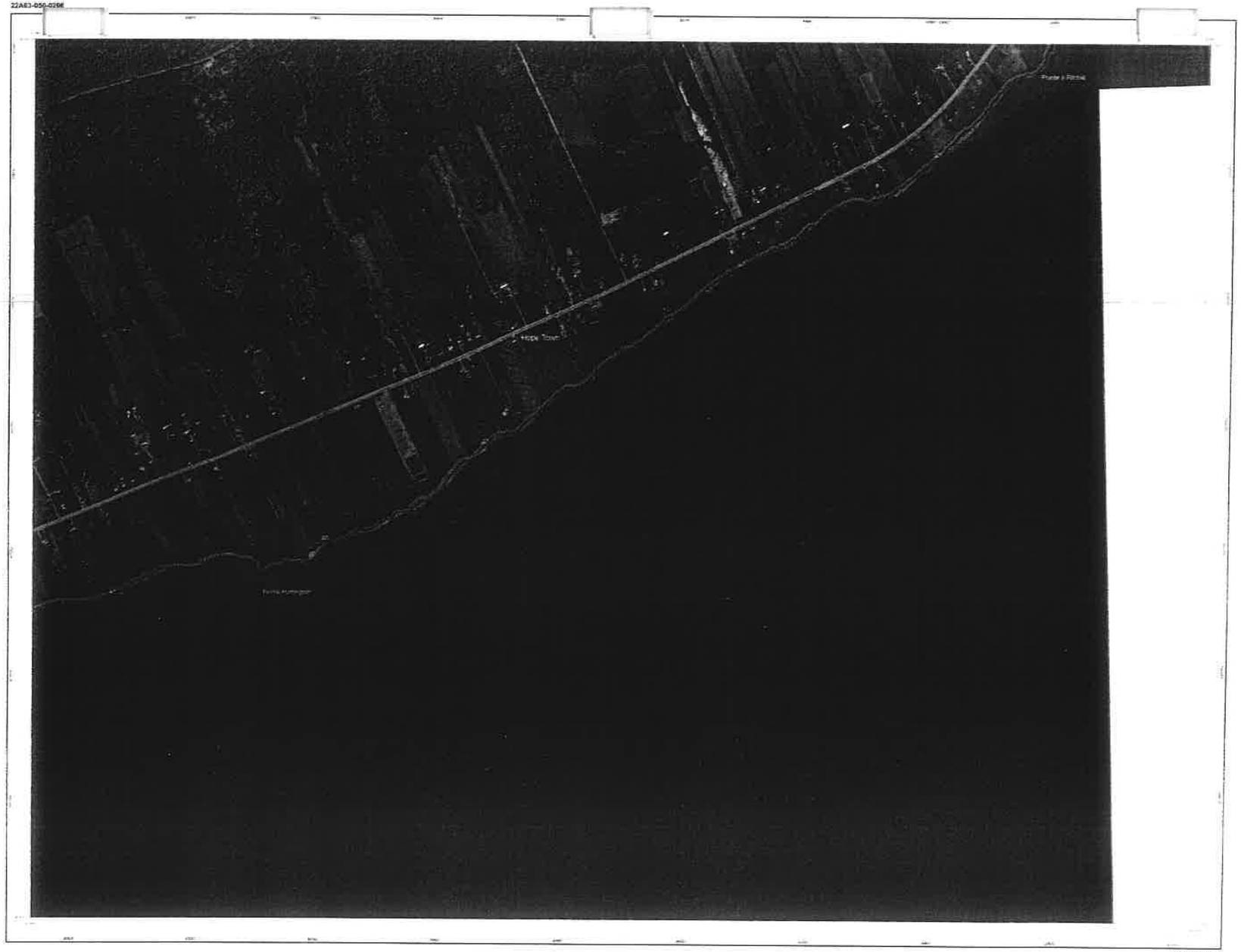

22A63-050-0206

Cartographie des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain

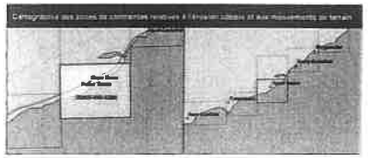

Zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain

Zone à l'étude

Renseignements

Sources